

**Communiqué d'EELV du 30 janvier 2018. Déviation de Beynac : fin de l'épisode 1**

"Avec l'aval des services de l'Etat, le Conseil Départemental peut désormais lancer les travaux de la déviation de Beynac. Le gouvernement n'a finalement pas mis son veto à ce projet qui s'attaque à un site exceptionnel par son paysage, son histoire et sa biodiversité. Le coût disproportionné au regard du bénéfice attendu n'a pas arrêté les décideurs, malgré les nombreuses attentes des habitants de la Dordogne pour de vrais projets de développement. C'est avant tout l'échec de notre système démocratique, qui n'a pour seul recours de faire appel au pouvoir central de l'Etat et à son arbitraire pour éviter l'application de décisions portées par un système féodal local. A aucun moment les citoyens n'ont été invités à débattre sur des bases factuelles (mesure de trafic, amélioration de la traversée de Beynac, choix d'investissement, endettement du Département, classements du site, impacts sur le tourisme, étude acoustique, dévitalisation du centre bourg de Beynac,...). Une sixième République, dont le fondement serait la participation citoyenne, n'est pas d'actualité avec le gouvernement monarchique actuel, qui, plus encore que les précédents, personnalise et concentre le pouvoir à l'extrême. Alors c'est aux citoyens de construire au quotidien un droit à la parole, en participant activement à la vie politique locale, aux enquêtes publiques, à l'expression dans tous les médias, en imposant par leur vote à chaque élection le non cumul et la limitation du nombre de mandats, et en ne renouvelant pas leur confiance en leurs élus qui ont abusé de leur pouvoir. Nous remercions les militants qui se sont investis durant deux années, qui ont manifesté par délégation la volonté de très nombreux citoyens d'arrêter la destruction de notre bien commun et de celui des générations futures. Nous les soutenons dans la suite de leur action non violente, en particulier sur le terrain juridique".

La coordination départementale Europe Ecologie Les Verts

**Ewanews : Débats et idées.** Une lettre 

ouverte (le 17 janvier 2018) de la coordination départementale de EELV (Europe Ecologie Les Verts) a été adressée au Président du Conseil Départemental de la Dordogne au sujet de la déviation de Beynac. Celle-ci vient à un moment de bascule, entre une période qui aurait pu être celle du débat et un avenir très incertain, à l'heure d'une dernière possibilité de sortie par le haut entre les mains d'un seul décisionnaire : la préfète de la Dordogne. "A défaut, nous soutiendrons toutes les initiatives légales et apaisées qui permettront de retarder et d'éviter l'irréparable" ajoute François Coq.

> 'Nous vous adressons cette lettre ouverte au sujet de la déviation de Beynac que vous voulez imposer, espérant que l'homme de responsabilité est capable d'entendre des arguments

étayés. Même si Madame la Préfète venait à donner une autorisation de travaux dans les prochains jours, nous vous demandons instamment de sursoir à ceux-ci jusqu'à la fin de la saison estivale. En effet, il nous apparaît indispensable que notre département ne s'engage pas dans un projet extrêmement coûteux (prix au km plus élevé que celui d'une autoroute) et aux conséquences grandement néfastes quant à l'environnement et à l'activité touristique, sans vraie étude des alternatives autour d'aménagements complémentaires de la traversée de Beynac, préconisés par le CGEDD.

Sur la question écologique, outre qu'il s'agit d'un projet routier qui entraînera un accroissement du trafic et de la vitesse et donc des pollutions, ce projet portera atteinte à un écosystème extraordinaire reconnu par le label Réserve Mondiale de Biosphère octroyé par l'Unesco : la rivière Dordogne est l'un des seuls 14 sites reconnus de cette façon par l'Unesco en France et c'est aussi le plus grand d'Europe. L'activité touristique de la Dordogne, 1er secteur économique du département, repose quant à elle sur son patrimoine historique et naturel, la beauté de ses paysages, réputés internationalement. Le classement de Beynac en Site Inscrit à l'inventaire du patrimoine participe de cette image de marque. Vous reconnaîtrez avec nous que ce projet de déviation portera atteinte à ce patrimoine exceptionnel, et nuira à l'image Nature de la Dordogne et donc à l'activité touristique.

Comment attirer des touristes pour admirer depuis le donjon de Beynac une bruyante rocade, se réjouir de la vue d'un pont en béton depuis un kayak sur la Dordogne, ou encore prendre plaisir à circuler à vélo sur l'aménagement cyclable le plus cher de France (plus d'un million d'euros le km de piste cyclable) en étant doublé par des voitures ou des camions roulant à 90km/h ?

Mais au final, la véritable problématique est bien celle de l'utilité de ce projet : ne peut-on pas accepter de ralentir un peu lors de la traversée de village pendant la période estivale comme dans la plupart des villages touristiques ? N'existe-t-il pas d'autres priorités pour un développement local harmonieux ? Alors nous espérons que vous saurez saisir les conclusions du rapport du CGEDD, et que vous accepterez au final de sortir par le haut de cette situation en renonçant à ce projet, en choisissant d'engager la Dordogne dans une voie de développement que veulent les habitant-e-s de la vallée de la Dordogne comme l'a montré la dernière enquête d'utilité publique. Ce sont les vœux que nous nous permettons de vous adresser à l'aube de cette nouvelle année 2018 que nous souhaitons apaisée".

**La Coordination Départementale EELV Dordogne**

- A écouter par ailleurs : [les motivations du président du conseil départemental de Dordogne "pour" le projet de contournement de Beynac](#)